



---

## Réunion de la commission Système financier et financement de l'économie du 12 novembre 2012

### SYNTHÈSE

---

*La Commission "Système financier et financement de l'économie" s'est réunie le lundi 12 novembre. Cette réunion présidée pour la dernière fois par Jean-Paul Pollin a permis de traiter de nombreux sujets. Les grands axes du programme de travail 2013 y ont été présentés. Ensuite, l'Insee et la Banque de France ont fait une présentation conjointe des comptes non financiers et financiers sur l'année 2011 en montrant leur articulation. L'Insee et la Banque de France ont par ailleurs fait une présentation conjointe de la nouvelle base de la comptabilité nationale. Julia Guérin, de la Banque de France, a fait un point sur la nouvelle collecte sur la titrisation, Julien Leroux a présenté les derniers résultats des études sur la détention des actions du CAC 40 par les agents non résidents. Suite au rapport du groupe de travail sur les lignes de métiers bancaires paru en juin, la Banque de France et l'ACP ont présenté un important travail, pour tenter de produire des données fiables par lignes de métiers à partir des données existantes. Daniel Gabrielli, de la Banque de France, a rappelé les recommandations du groupe de travail sur le microcrédit et annoncé que les premiers résultats de la collecte sur 2011 seraient publiés en décembre 2012.*

Daniel Gabrielli a fait le point sur les réalisations de la Banque de France en 2012 et a présenté son programme statistique pour 2013 :

*S'agissant des statistiques monétaires*, de nombreuses actions ont été lancées en 2012, qui vont se prolonger et s'affiner en 2013.

1. Une collecte trimestrielle de statistiques de taux d'intérêt sur les comptes à terme hybrides ;
2. Une collecte trimestrielle de statistiques sur les crédits aux administrations publiques non centrales ;
3. Une collecte semestrielle de statistiques sur les microcrédits accompagnés, personnels et professionnels.

*Concernant la comptabilité nationale financière*, de nombreux travaux sont menés pour préparer le passage au SEC2010<sup>1</sup> qui entrera en vigueur en juillet 2014.

*Les statistiques structurelles* devraient, en 2013, couvrir l'ensemble du secteur des sociétés financières. La possibilité d'établir un compte d'activité pour la banque de détail en France, suite aux recommandations du rapport du Cnis sur les lignes de métiers bancaires, a été étudiée (voir plus loin la présentation des suites qui ont été données à ce rapport).

*Les statistiques sur les autres intermédiaires financiers et les assurances* comportent deux volets. S'agissant des OPCVM<sup>2</sup>, la méthodologie des traitements statistiques continue d'être affinée, notamment le calcul de la valorisation des fonds immobiliers, en lien avec l'enrichissement du référentiel de l'AMF<sup>3</sup>. Quant aux assurances, la nouvelle base ASSUR 2 permettra de stocker les nouvelles collectes issues du reporting Solvabilité II associé à la modification des définitions des fonds propres des assurances et qui devrait entrer en vigueur en 2016 ou 2017. Le futur règlement de la BCE définira, en outre, les états qui seront nécessaires pour compléter ce reporting.

---

<sup>1</sup> Système européen des comptes (SEC), Commission européenne, 1995. Ce système reste le système comptable de référence pour l'ensemble des concepts et méthodes de comptabilité nationale en « base 2005 » (publiés depuis 2011). Une nouvelle version du SEC (dite « SEC 2010 ») sera mise en œuvre, se fondant sur la base 2010 et publiée à partir de 2014.

<sup>2</sup> Organismes de placement collectif en valeurs mobilières

<sup>3</sup> Autorité des marchés financiers

Quant aux reportings prudentiels des banques, l'ACP<sup>4</sup> a mené une enquête sur les conditions de rémunération des livrets ordinaires et des comptes à terme. Dans le secteur des assurances, elle a effectué des travaux de simulation et une série d'études d'impact des nouveaux ratios, comme cela avait été réalisé pour le secteur bancaire en préparation de Bâle III. Pour faire suite à la mise en place du nouveau dispositif de supervision bancaire européen, plusieurs enquêtes devront sans doute être menées en liaison avec l'évaluation des risques. Par ailleurs, l'ACP a amélioré l'information publiée sur les lignes de métiers bancaires, en détaillant les agrégations réalisées à partir des données publiées par les établissements de crédit.

S'agissant *des statistiques de paiement et des infrastructures de marché*, la direction des systèmes de paiement a mis en place en 2012 un suivi statistique quotidien concernant la compensation par Clearnet SA de la dette souveraine des États français, espagnol et italien. S'agissant du système productif, le principal projet de la direction des entreprises pour 2013 consiste à adapter la catégorisation des entreprises à celle définie par la LME<sup>5</sup> en recalculant les statistiques par taille d'entreprises.

Ensuite, l'Insee et la Banque de France ont fait une **présentation conjointe des comptes non financiers et financiers sur l'année 2011** en montrant leur articulation. *Il a été demandé que soit étudiée la possibilité de dresser un tableau d'ensemble du financement de l'économie décrivant notamment la place des marchés et des différents intermédiaires.*

*Par ailleurs, dans le cadre du suivi des avis 2012, il a été demandé un point de clarification régulier sur le dispositif actuel de production de statistiques sur l'emploi et les rémunérations dans le secteur financier.*

L'Insee et la Banque de France ont par ailleurs fait une **présentation conjointe de la nouvelle base de la comptabilité nationale**.

Cette nouvelle base permet de mettre en œuvre le Système européen de comptes 2010 (SEC2010) et, de manière coordonnée, le 6<sup>ème</sup> manuel de la Balance des paiements.

De nombreux chantiers viennent modifier les comptes, affectant la mesure du PIB ou la description de l'économie.

- la capitalisation de la recherche et développement. Les dépenses de R&D sont traitées, selon la méthodologie du SEC 1995, comme des consommations intermédiaires (branches marchandes) ou finales (branches non marchandes) alors qu'elles sont considérées comme des investissements (FBCF) selon celle du SEC 2010. Ce changement devrait accroître très sensiblement la mesure du PIB, cette augmentation pouvant être de l'ordre de 30 milliards d'euros, soit 1,5 point de PIB.
- la capitalisation des dépenses en systèmes d'armes. Dans le SEC 2010, ces dépenses sont traitées comme des investissements (FBCF), ce qui accroît le PIB.
- la mesure de la production des services d'assurance dommage et de réassurance. Dans le SEC 1995, la production des services d'assurance est mesurée par différence entre les primes collectées et les indemnités versées modulée par l'accroissement net des provisions techniques pour risques en cours. Dans le SEC 2010, la formule reste la même mais ce sont les indemnités attendues et non les primes versées qui sont soustraites des primes collectées.

S'agissant des comptes financiers, le SEC 2010 introduit des changements conceptuels, notamment une redéfinition des secteurs de comptabilité nationale pour les institutions financières et un toilettage des opérations :

- Pour les secteurs institutionnels, outre un remaniement de leur codification, notamment en raison de l'apparition des institutions financières captives (S127), la plupart des actifs et passifs de ces institutions ne sont pas échangés sur les marchés financiers. Ces entités réalisent très peu de valeur ajoutée, comptent très peu d'emplois mais enregistrent principalement des actifs et passifs financiers.

**Julia Guérin, de la Banque de France, a fait un point sur la nouvelle collecte de données sur la titrisation.** Cette dernière devrait augmenter du fait de la nouvelle réglementation, puisque les banques devraient de plus en plus être amenées à titriser les crédits qu'elles n'arriveront plus à financer dans de bonnes conditions.

---

<sup>4</sup> Autorité de contrôle prudentiel

<sup>5</sup> Loi de modernisation économique

**Julien Le Roux a ensuite présenté les derniers résultats des études sur la détention des actions du CAC 40 par les agents non résidents.** *Il a été jugé souhaitable que cette présentation soit élargie à l'ensemble des sociétés cotées.*

Cette présentation fait suite à celle réalisée devant le Cnis en octobre 2010, qui avait pour but de montrer que la variation du taux de détention des actions françaises du CAC 40 par les non-résidents, en particulier la hausse observée entre 1999 et 2006, ne signifiait pas nécessairement que les agents non-résidents achètent des sociétés françaises. Cela peut aussi illustrer la plus grande internationalisation des sociétés françaises qui, dans le cadre d'investissements directs français à l'étranger, émettent des actions et les échangent contre des actions de sociétés non-résidentes détenues par des agents non-résidents, faisant ainsi mécaniquement augmenter le taux de détention des actions du CAC 40 par les non-résidents.

Le constat d'une plus grande internationalisation des sociétés du CAC 40 dressé il y a deux ans reste globalement vrai même si on assiste une baisse marginale des acquisitions d'actions françaises par les non-résidents et des sociétés françaises, celles-ci finançant désormais davantage leurs investissements à l'étranger par accroissement de leur endettement obligataire, : cela se traduit par une corrélation moins forte entre l'évolution de la détention du CAC 40 par les non-résidents, les émissions d'actions par les sociétés françaises et les investissements directs français à l'étranger.

**Suite au rapport du groupe de travail sur les lignes de métiers bancaires paru en juin,** la Banque de France et l'ACP ont réalisé un important travail pour produire des données fiables par lignes de métiers à partir des données existantes avec les limites toutefois qui avaient été recensées par le rapport, notamment le fait que l'information publiée par les établissements est partielle. Les données publiées fournissent davantage de détail sur l'activité des lignes de métier bancaire. *La commission souhaite qu'un point régulier soit fait sur la suite de ces travaux.*

Daniel Gabrielli a rappelé les recommandations du groupe de travail sur le **microcrédit** et annoncé que les premiers résultats de la collecte sur 2011 seraient publiés à l'échéance de décembre 2012.

Après avoir remercié Jean-Paul Pollin, Pierre Audibert a présenté Gunther Capelle-Blancard, qui assurera la présidence de la commission système financier et financement de l'économie à compter de 2013.